



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 40 - Maintien ou non des fonctions d'un Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble des délégations**

Le cinq avril 2023, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le trente mars 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU M. BEASSE, Mme HEBERT, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

Mme GALLAND-PLUMEJAULT a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK  
M. AMIOUNI a donné procuration à M. BOISSEAU,  
M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON,  
M. LE MOEL a donné procuration à Mme BOMBRAY,  
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI,  
Mme RICHERT a donné procuration à Mme SONNET,  
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Maintien ou non des fonctions d'un Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble des délégations**

**E X P O S E**

Par arrêté n°2020-DGS-008 du 28 mai 2020, Monsieur le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un Adjoint, Mme Céline GALLAND-PLUMEJAULT, dans les domaines suivants :

- Aménagement durable du Territoire
- Environnement - Energies renouvelables - Maîtrise des énergies
- Mobilité - transports - déplacements – stationnement
- Cadre de vie
- Promotion et Attractivité de la Ville
- Relations avec les associations d'échanges internationaux

Cependant, par arrêté n° 2023-DGS-004 en date du 27 mars 2023, ces délégations de fonctions et de signatures lui ont été retirées.

Ainsi, conformément aux dispositions des articles L.2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer, suite au retrait de ces délégations, sur le maintien de cet Adjoint dans ses fonctions. Il vous est donc proposé de prendre acte du retrait des délégations de fonctions et de signatures et de se prononcer sur le maintien ou non de Mme Céline GALLAND-PLUMEJAULT dans ses fonctions d'Adjointe.

**D E C I S I O N**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) De prendre acte du retrait des délégations de fonctions et de signatures à Mme Céline GALLAND-PLUMEJAULT, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire ;
- 2) De faire cesser les fonctions de Mme Céline GALLAND-PLUMEJAULT en tant qu'Adjointe au Maire.

Les propositions sont adoptées par 26 voix  
Contre : 5 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme LEGRAIS-OZBERK)  
Abstentions : 2 (M. LE HECHO,  
Mme PALIERNE)

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230407-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 5 avril 2023

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



La secrétaire de séance,  
1a HEBERT



Le Maire,

Alain HUNAUULT